Ils sont environ 200 en France. Une trentaine dans le ressort de la Cour d'Appel de Rennes : ce sont les experts architectes.

Jacques ARGAUD nouveau Président du Collège Régional des Experts Architectes Français

Architecte depuis 1983, installé à Rennes depuis 1999 et expert près la Cour d'Appel de Rennes et la Cour Administrative d'Appel de Nantes depuis 2002, Jacques Argaud est le nouveau Président du Collège Régional des Experts Architectes Français (CREAF) pour la Bretagne et la Loire-Atlantique.

Il succède ainsi à Marie-Françoise Leclerc arrivée au terme de son second mandat et qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Sa mission : assurer avec les magistrats et juristes un dialogue constructif sur tous les problèmes que pose le droit de la construction avec la jurisprudence qui s'y rattache, et jouer pleinement son rôle d'animateur et de formateur auprès des architectes pratiquant l'expertise judiciaire ou le conseil.

En six ans, le CREAF du ressort de la Cour d'Appel de Rennes, qui rassemble à ce jour une trentaine d'architectes, a vu ses effectifs doubler.

Il est vrai que face aux colères du ciel et de la terre, la profession se trouve en première ligne.

"Alors que les catastrophes naturelles se multiplient comme on vient encore de le voir au Népal, et que les règles d'urbanisme évoluent fortement, les architectes doivent s'adapter au mieux de ces évolutions."

Dans un tel contexte, Jacques Argaud estime que **"les experts architectes ont, plus que jamais, un rôle important d'accompagnement à jouer"**. Il faut pour cela les former en affinant leurs compétences.

"Normalisation et réglementations en tous genres sont des garde-fous mais ne peuvent, en aucun cas, garantir une maîtrise absolue du risque."

Dans son analyse, l'expert doit pouvoir détecter les règles surtout si elles sont motivées par des intérêts sectorisés. Sa première mission est la vérification géométrique et le recours - ou non - à des règles simplifiées.

La complexité actuelle de ces règles et la spécialisation très ciblée de multiples intervenants conduisent à une impérieuse obligation de transversalité entre les différents acteurs.

Placé sous l'autorité du juge, l'expert judiciaire est là pour apporter des réponses techniques aux questions posées en se basant sur des éléments factuels : ce qui implique une parfaite connaissance du sujet et une mise à jour permanente prenant en compte l'évolution constante des matériaux, des normes et de la législation. Notamment la législation liée à l'environnement.

"La grande difficulté pour l'expert, c'est l'absence de réponse. En pareil cas confie le Président du CREAF, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. En expertise, il peut arriver de ne pas déceler immédiatement l'origine d'un désordre. Il faut alors prendre le temps de la réflexion et de la recherche pour appréhender le phénomène qui a conduit au désordre."

Membre du collège régional des experts architectes français depuis sept ans à l'initiative de l'ancien président national Jacques Delmotte, Jacques Argaud se voit d'emblée chargé de mettre en place un cycle de formation pour experts débutants et confirmés.

Aujourd'hui secondé par son collègue Eric Schneller, le nouveau Président du CREAF organise chaque année plusieurs sessions de formation. L'une plus spécialement dédiée à l'expertise judiciaire civile. L'autre à l'expertise judiciaire administrative.

Passage de témoin entre Jacques Argaud et Marie-Françoise Leclerc voilà quelques semaines à Rennes.

"Par souci d'efficacité et pour faire face à la demande explique Jacques Argaud nous avons fait le choix de décentraliser ces formations qui se déroulent désormais à la cité judiciaire de Rennes, siège du TGI."

Une première qui a, semble-t-il, fait école. Des formations similaires ont lieu à Bordeaux, Grenoble et Montpellier, et tout porte à croire que l'initiative va se développer.

Soucieux de poursuivre sans rupture l'action engagée par l'équipe précédente sous la houlette de Marie-Françoise Leclerc, Jacques Argaud envisage néanmoins d'ouvrir ces sessions de formation à tous les experts sans obligation d'appartenance au CREAF **"afin d'enrichir le débat technique"**.

Cette initiative vise à la fois les ingénieurs TPE, les acousticiens, les spécialistes de la pathologie bois et l'ensemble des professionnels de la construction susceptibles d'être intéressés.

Compte tenu de l'emprise géographique du ressort (les quatre départements bretons et la Loire-Atlantique) le Président du CREAF affiche clairement sa volonté de décentraliser encore plus réunions et sessions de formation sur Brest, Lorient, Saint-Brieuc et Nantes.

"C'est à nous de nous rapprocher du terrain et des professionnels et non l'inverse", reconnaît spontanément Jacques Argaud tout en rappelant que cette formation répond également à un réel besoin pour les experts judiciaires qui se doivent de fournir une attestation de formation dans le cadre du renouvellement quinquennal de leur accréditation auprès des Cours d'Appel.

Un pas de plus sans doute vers une reconnaissance officielle des experts architectes français (ils sont environ 200 en France) au travers d'un diplôme ou d'une certification !

Renseignements :
E-mail : jacques.argaud@architectes.org
www.creaf.fr

Le nouveau bureau du CREAF

- Jacques ARGAUD, Président - Architecte à Guipel (35) et expert près la Cour d'Appel de Rennes
- Georges GUYOMARD, Secrétaire - Architecte à Fréhel (22) et expert près la Cour d'Appel de Rennes
- Eric SCHNELLER, Trésorier - Architecte à Oudon (44) et expert près la Cour d'Appel de Rennes
- Jean-Luc LEGRAND, Membre - Architecte à Brest (29) et expert près la Cour d'Appel de Rennes
- Gérard THIERRY, Membre - Architecte à Montreuil-Juigné (49) et expert près la Cour d'Appel d'Angers